

AVIS PUBLIC d'entrée en vigueur d'un règlement

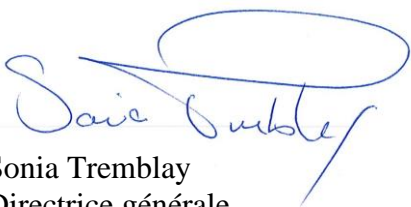
Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 5 août 2019, la Municipalité de Barnston-Ouest a adopté le règlement numéro 272-2019 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme 224(2012) afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) 6-25 de la MRC de Coaticook* ».

Ce règlement a pour objet d'assurer la conformité du plan d'urbanisme au SADD de la MRC de Coaticook. Les changements apportés portent essentiellement sur les orientations, objectifs et moyens, les affectations et les usages compatibles avec celles-ci.

Ce règlement a été approuvé par le conseil de la municipalité régionale de comté de Coaticook le 11 octobre 2019. Un certificat de conformité à l'égard de ce règlement a été délivré le 11 octobre 2019. Le règlement numéro 272-2019 est donc en vigueur depuis le 11 octobre 2019.

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures régulières d'ouverture au bureau municipal.

Donné à Barnston-Ouest, ce 22 octobre 2019.



Sonia Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière